MARCHE PUBLIC

FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

(N°2026-05)

Règlement de Consultation (RC) – Octobre 2026

Objet du marché
Edition, rédaction, mise en page, impression et diffusion du journal du Parc national de forêts

Organisme acheteur
Parc national de forêts
Établissement public à caractère administratif sous tutelle du Ministère de la transition écologique.

20, rue Anatole Gabeur • 52 210 Arc-en-Barrois
Tél. +33 (0)3 25 31 62 35 • Fax : +33 (0)3 73 62 02 49

www.forets-parcnational.fr • contact@forets-parcnational.fr

Date et heure limites de réception des offres

Vendredi 4 décembre 2026 à 12h00

1. Table des matières

1. TABLE DES MATIÈRES 2

2. OBJET DU CONTRAT 3

2.1. ACHETEUR : 3
2.2. DESCRIPTION DE LA PRESTATION : 3
2.3. CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU CONTRAT : 3
2.4. ALLOTISSEMENT : 4

3. CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE 4

3.1. PROCÉDURE DE PASSATION : 4
3.2. MODALITÉS DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION : 4
3.3. DOSSIER DE CONSULTATION : 4
3.4. RÉPONSE ET GROUPEMENT : 4
3.5. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES : 4

4. PRESENTATION DES PROPOSITIONS 4

4.1. VARIANTE : 4
4.2. MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES : 4
4.3. CONTENU DES PLIS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION : 5
4.4. REMISE DES OFFRES ÉLECTRONIQUES 6

5. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION 7

5.1. VÉRIFICATION DES CONDITIONS DE PARTICIPATION 7
5.2. CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES 7

6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 9

6.1. VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS 9

2. OBJET DU CONTRAT

2.1. Acheteur :

Parc national de forêts
Représenté par Philippe PUYDARRIEUX
Directeur de l'établissement public administratif
20 rue Anatole Gabeur
52210 ARC-EN-BARROIS

2.2. Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes :

Edition, rédaction, mise en page, impression et diffusion du journal du Parc national de forêts

Code CPV	Libellé CPV
22200000-2	Journaux, revues spécialisées, périodiques et magazines

2.3. Caractéristiques principales du contrat :

Objet du contrat : Réalisation du magazine du Parc national de forêts, intégrant les taches de conception, rédaction des contenus, élaboration des illustrations et mise en page, impression, livraison et diffusion

Acheteur : Parc national de forêts.

Type de contrat : Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum mono-attributaire

Structure : Lot unique

Lieu d'exécution : Sur l'ensemble du territoire du Parc national de forêts

Délai : Marché d'une durée maximum de 4 ans

Développement durable : Clause environnementale.

Variation de prix : Prix révisable

Nature des prix : Forfaitaire et unitaire (cf. BPU)

2.4. Allotissement :

Lot unique.

3. CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE

3.1. Procédure de passation :

Marché passé selon une procédure adaptée (Articles R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique)

3.2. Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil acheteur (PLACE)

3.3. Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- Le règlement de consultation (RC)
- Le bordereau de prix unitaire (BPU)

3.4. Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).
Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

3.5. Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la limite de réception des offres.

4. PRESENTATION DES PROPOSITIONS

4.1. Variante :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

4.2. Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant la date et heure limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil acheteur.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française.

4.3. Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

DOCUMENT	DESCRIPTIF
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) **dûment complétée**
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) **dûment complétée et signée**
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Capacité technique et professionnelle : minima exigé	
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (Exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant.
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

DOCUMENT	DESCRIPTIF
BPU	Bordereau de prix unitaire **intégralement complété, tamponné et signé**.

Mémoire technique	Mémoire technique **dûment signé** indiquant la méthodologie proposée par les candidats, notamment : • la manière dont ils entendent s'inscrire dans le cadre de la charte graphique actuellement utilisée, de manière à conserver l'identité graphique du magazine (cf. par. 2.2 du CCP) • un planning type pour la réalisation d'un numéro (cf. par. 2.4.2 du CCP) • la composition de l'équipe technique mobilisée pour les projets du Parc national (cf. par. 2.4.4 du CCP) • Une synthèse dans laquelle les candidats démontreront leur connaissance du contexte, des missions et des objectifs du Parc national de forêts • un portfolio de références représentatives de son savoir-faire ainsi que sa capacité à concevoir des supports visuels adaptés à l'univers, aux publics ciblés et à l'identité du Parc national de forêts. Parmi ces références : un exemple de réalisation commenté, expliquant les choix graphiques, les objectifs poursuivis et les contraintes prises en compte. • les engagements et actions de l'entreprise en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable : o Encres utilisées : Préciser si utilisation ou non d'encres végétales et recours ou non à un imprimeur labellisé « imprim'vert » o Papier utilisé : Utilisation de papier recyclé ; recours à un autre label écoresponsable ; papier non recyclé et non labellisé

4.4. Remise des offres électroniques

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les dates et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

5. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

5.1. Vérification des conditions de participation

L'acheteur vérifiera les informations figurant dans les dossiers de candidatures, mentionnées à l'article 4.3, conformément aux dispositions des articles R2144-1 et suivants du code de la commande publique.

Les candidats qui ne disposent manifestement pas des capacités suffisantes pour exécuter le marché public, entendus comme ceux dont les capacités sont, à l'évidence, et sans qu'il soit besoin d'un examen approfondi du dossier de candidature, insuffisantes pour assurer l'exécution des prestations faisant l'objet du marché public, seront éliminés.

5.2. Critères de jugement des offres

CRITERES	COMPLEMENT / SOUS-CRITERES
1. Prix **(40%)**	• Basé sur la somme des références du BPU* (**40 points**)
2. Valeur technique **(50%)**	a. Composition de l'équipe technique (inclure une ressource « rédactionnelle – journalistique » identifiée – cf. par. 2.4.4 du CCP - **15 points**) b. Proposition de planning permettant le respect des délais (cf. planning à proposer, en nombre de semaines, par. 2.4.4 du CCP - **5 points**) c. Prise en compte et poursuite de l'identité graphique des numéros précédents (cf. par. 2.2 du CCP - **15 points**) d. Connaissance du contexte, des missions et objectifs du Parc national de forêts (cf. par. 2.3 du CCP - **15 points)**
3. Performance en matière de protection de l'environnement **(10%)**	• Le candidat précisera notamment dans son mémoire technique les aspects environnementaux de son offre, à savoir : • Qualité environnementale du papier utilisé (**5 points**) • Recours à des encres et procédés respectueux de l'environnement (ex : encres végétale, imprim'vert, etc. - **5 points**)

Modalités de calcul des notes
Critère 1 (prix) :
Méthode « inversement proportionnelle » = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x 40

**Le prix sera apprécié sur le montant total du BPU, correspondant à l'addition non pondérée de chaque item du BPU (références A à J).*

Critère 2.a (Composition de l'équipe technique) :

- Non satisfaisant : 0 pts
- Peu satisfaisant : 3,75 pts
- Moyennement satisfaisant : 7,5 pts
- Satisfaisant : 11,25 pts
- Très satisfaisant : 15 pts

Critère 2.b (Calendrier) :

Méthode « inversement proportionnelle » = (nombre de semaines le plus bas / nombre de semaines de l'offre examinée) x 10

Critère 2.c (identité graphique) :

- Non satisfaisant : 0 pts
- Peu satisfaisant : 3,75 pts
- Moyennement satisfaisant : 7,5 pts
- Satisfaisant : 11,25 pts
- Très satisfaisant : 15 pts

Critère 2.d (compréhension du Parc national de forêts) :

- Non satisfaisant : 0 pts
- Peu satisfaisant : 3,75 pts
- Moyennement satisfaisant : 7,5 pts
- Satisfaisant : 11,25 pts
- Très satisfaisant : 15 pts

Critère 3 (Performance en matière de protection de l'environnement) :

- Qualité environnementale du papier utilisé :
 - Utilisation de papier recyclé (10 points)
 - Recours à un autre label écoresponsable (5 points)
 - Papier non recyclé et non labellisé (0 point)
- Recours à des encres et procédés respectueux de l'environnement :
 - recours à des encres végétales et imprimeur labellisé « imprim'vert » (5 points)
 - recours à des encres végétales ou imprimeur labellisé « imprim'vert » (2 points)
 - Encres non végétales et imprimeur non labellisé (0 point)

La note totale est notée sur 100.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans le BPU seront rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres. L'acte d'engagement sera modifié en conséquence au moment de sa signature.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basses	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur (PLACE).

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation..

6.1. Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative).
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code).

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne

25 Rue du Lycée

51000 Châlons-en-Champagne

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers :

Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression :

Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles :

Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

- Code de la commande publique et ses annexes (Légifrance)

- Formulaires candidats (DAJ)
- Médiateur des entreprises
- CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021